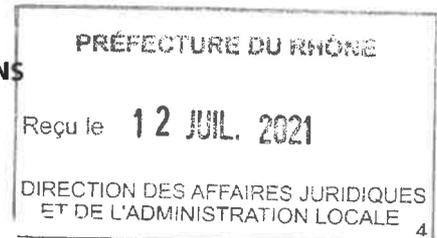


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 juin 2021**



Convocation adressée le 10 juin 2021
Compte rendu affiché le 25 juin 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 juin 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Yves BEN ITAH à Richard MARION
Corinne SUBAI à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

**Concours international de piano de Lyon
Exonération partielle de redevance d'occupation**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Partenaire fidèle de la manifestation, le Conservatoire accueille les épreuves du Concours International de Piano de Lyon de l'édition 2021, hormis la soirée de clôture.

Le Concours International de Piano de Lyon aura lieu du lundi 5 au vendredi 9 juillet 2021.

Ce partenariat est naturel pour les deux entités au titre du rayonnement de l'une et de l'autre sur le territoire et des passerelles entre nos étudiants et le concours. Enfin le Conservatoire dispose des moyens et des locaux suffisants pour une telle manifestation.

L'association GPIPL gestionnaire de l'événement a sollicité la mise à disposition gratuite du Conservatoire, à savoir trente-neuf salles et studios. Pour ces cinq jours de présence, cette mise à disposition s'élève à un montant de 31.850 €.

Au titre des contreparties apportées dans le cadre de l'exonération partielle, l'association propose :

- De communiquer sur le soutien manifeste du Conservatoire de Lyon sur l'ensemble de ses supports de communication, prises de paroles publiques et médiatiques, ...
- De proposer des master class gratuites pour les élèves et étudiants du Conservatoire de Lyon, dispensée par les membres du jury
- La mise à disposition d'invitation pour la soirée de clôture

Il est proposé de reconduire les mesures d'exonération habituelles, à savoir gratuité de toutes les salles sauf la salle Debussy, dans laquelle se déroulent les épreuves publiques. Le montant de location de la salle Debussy s'élève à 2.800 €.

Il est précisé que l'association GPIPL prend directement en charge les frais de ménage, de gardiennage et de sécurité ainsi que l'accord des pianos.

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-17 du comité syndical, du 31 mars 2021, relative à la fixation des tarifs

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'exonérer l'association GPIPL du paiement de la redevance d'occupation des locaux mis à disposition pour l'édition 2021 du Concours international de piano de Lyon, à l'exception de la salle Debussy, dont la mise à disposition sera payante conformément à la délibération précitée,
- **autorise** la présidente à signer la convention de mise à disposition en relevant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

